

UPGCS



*Union pour la Prévention et la
Gestion des Crises Sanitaires*

Partenariat Soignants/Patients pour une Médecine Humaine

Question publiée au JO le : 09/11/2021

Texte de la question :

M. Paul Molac attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des personnes victimes de « covid long ».

En effet, face à une réalité qui touche tous types de profils, les médecins sont encore mal informés et peu reconnaissent les symptômes de cette maladie séquellaire (les études répertorient 80 symptômes, de l'anosmie à la tachycardie, en passant par la dysautonomie, la dyspnée, des pertes de mémoire ou encore des acouphènes) directement liée à l'infection par la covid-19.

Les malades se sentent abandonnés, mal traités par des diagnostics hasardeux de troubles psychiques, fibromyalgie ou de dépression.

Pourtant, la persistance virale est prouvée et reconnue par l'OMS depuis fin 2020. L'Organisation mondiale de la santé continue d'ailleurs d'alerter sur la forme particulière de cette maladie et à demander des actions rapides et urgentes de la part des gouvernements européens pour la mise en place de recherches sur cette pathologie qu'il convient de distinguer des malades « post covid ».

Il y a aujourd'hui une réelle nécessité de prendre en compte ces patients touchés par la persistance ou la résurgence des syndromes induits par la maladie en créant une affection longue durée (ALD) spécifique « covid long » qui prenne en compte la pluri-pathologie de cette affection, le statut ALD leur étant aujourd'hui quasi systématiquement refusé.

La question de la reconnaissance en maladie professionnelle est elle aussi posée. En effet, le décret n° 2020-1131 du 14 septembre 2020 relatif à la reconnaissance en maladies professionnelles des pathologies liées à une infection au SARS-CoV2, s'il a le mérite d'exister, ne prend pas en compte les « covid longs ».

Les malades ont clairement besoin d'une reconnaissance et d'une prise en charge coordonnée par une équipe pluridisciplinaire médicale et paramédicale. C'est pourquoi il demande quelles actions le Gouvernement compte mettre en place pour faciliter la reconnaissance et l'accompagnement des « covid longs », mais également pour renforcer la recherche autour de cette problématique qui, si elle est ignorée, pourrait devenir un enjeu majeur de santé publique. En outre, concernant la vaccination contre la covid-19 pour les personnes « covid long », certains malades, parce qu'ils ont acquis l'immunité lors du contact avec le virus, voient leurs symptômes exacerbés. Il lui demande donc s'il envisage de bien vouloir prendre en compte les spécificités des malades du « covid long » dans le cadre de la vaccination anti-covid-19, mais également d'adapter le dispositif de passe sanitaire à leur pathologie ; sans quoi ils se voient privés d'accès à de nombreux lieux recevant du public, notamment les hôpitaux.